Print

Les masques pour le visage contiennent du graphène, une substance toxique

Par Prof Michel Chossudovsky Mondialisation.ca, 16 juillet 2021

Url de l'article:

 $\underline{https://www.mondialisation.ca/les-masques-pour-le-visage-contiennent-du-graphene-une-substance-toxique/5658297.}$



Le port du masque facial a commencé dans le sillage immédiat de l'annonce officielle du verrouillage de covid-19 le 11 mars 2020.

Dans le monde entier, les gens ont reçu l'instruction de porter le masque pendant plus d'un an.

Et puis un an plus tard, on nous dit que dans certains cas, il peut contenir une substance toxique.

Le 2 avril 2021, Santé Canada a reconnu la présence de **nanoparticules de graphène** à l'intérieur du masque facial, prétendument pour protéger notre santé et empêcher la propagation du « virus mortel ».

Selon Santé Canada: « Les masques faciaux qui contiennent de l'oxyde de graphène peuvent présenter des risques pour la santé ».

Il a fallu plus d'un an pour que Santé Canada reconnaisse que certaines marques de masque facial contiennent des nanoparticules de graphène :

« Il est possible que les porteurs inhalent des particules de graphène provenant de certains masques, ce qui peut poser des risques pour la santé. »

Il s'agit d'une déclaration ambiguë. Il existe de nombreuses preuves concernant les impacts du graphène sur la santé :

« Un certain nombre de personnes se sont manifestées au Québec pour signaler des **problèmes respiratoires**, **des maux de tête**, **des problèmes de peau et d'autres effets indésirables** des masques « healfiber » », ont-ils déclaré à l'époque dans un mémo exhortant les gens à cesser d'utiliser ces masques ou tout autre masque contenant du graphène. (c'est nous qui soulignons)

Les masques ont été soigneusement conçus. Les spécificités du masque facial ont ensuite été décrites. La production sous contrat a ensuite été confiée à des entités de fabrication, dont plusieurs sociétés chinoises. Le groupe Shengquan, basé à Shandong, est un fournisseur majeur, vendant des centaines de millions de masques dans le monde entier.

Les nanoparticules de graphène peuvent-elles pénétrer dans l'organisme ?

Qui a conçu le masque facial contenant des particules de graphène ? Pas le fabricant chinois.

Ces particules peuvent-elles pénétrer dans le corps ?

« <u>Les avertissements concernant une potentielle « toxicité pulmonaire précoce »</u> associée aux masques faciaux contenant du graphène soulèvent de sérieuses questions ».

On pourrait s'attendre à ce que Santé Canada (en mars 2020) ait participé directement ou indirectement à l'examen et à l'identification des marques de masques faciaux contenant des nanoparticules de graphène avant leur vente et leur distribution à grande échelle.

Qui a approuvé la production d'un masque facial contenant une substance toxique ?

Dans un mémorandum non publié datant de mars 2021 et adressé aux provinces et territoires, Santé Canada recommandait aux utilisateurs de « cesser d'acheter et d'utiliser des masques contenant des nanoparticules de graphène » (cité dans une étude d'Andrew Maynard).

Visiblement, ce mémorandum du 25 mars 2021 a été modifié. Aucun nom de fabrique n'est mentionné dans l'avis de Santé Canada du 2 avril 2021.



Santé Canada a ordonné le retrait de la vente et de la distribution (uniquement) des masques faciaux portant la mention explicite « **contient du graphène ou de la biomasse de graphène**« . L'avis ne s'applique pas aux marques de masques faciaux (contenant du graphène) qui n'affichent pas une mention explicite sur l'étiquette du produit.

Selon Santé Canada:

Le graphène est un nouveau nanomatériau (matériau constitué de minuscules particules) qui aurait des propriétés antivirales et antibactériennes. Santé Canada a mené une analyse scientifique préliminaire après avoir été informé que des masques contenant du graphène qu'on affirme protéger contre la COVID-19 ont été vendus et que ces masques ont été portés par des adultes et des enfants dans des écoles et des garderies. Santé Canada croit qu'ils pourraient aussi avoir été utilisés dans des établissements de soins de santé.

Un nouveau nanomatériau ? Absurde ! Le graphène a été isolé pour la première fois en 2004 au département de physique de l'université de Manchester par **Andre Geim et Kostya Novoselov** : Prix Nobel de physique en 2010.

Le graphène n'est en aucun cas « nouveau ». De plus, ses impacts sur la santé humaine sont amplement documentés :

« Ces dernières années, il y a eu un certain nombre d'examens complets sur la toxicité potentielle du graphène, notamment cet article de 2018 de Bengt Fadeel et ses collègues, et celui-ci de Vanesa Sanches et ses collègues. Les deux sont des examens solides réalisés par des équipes de recherche très respectées. Et tous deux indiquent que, si la toxicité du graphène est complexe et peut être faible dans certains cas, elle n'est pas négligeable.

En ce qui concerne l'inhalation de graphène, l'état actuel de la science indique que si le matériau peut pénétrer dans les parties inférieures des poumons (la région respirable ou alvéolaire), il peut entraîner une réponse inflammatoire à des

1 sur 3

concentrations suffisamment élevées. » Andrew Maynard

Santé Canada ignore et déforme les preuves scientifiques (citées ci-dessus). Il conteste les impacts sur les êtres humains (amplement documentés), il fait négligemment référence dans son communiqué (ci-dessous) à la « toxicité chez les animaux » :

Santé Canada a procédé à l'analyse préliminaire des études disponibles. Celle-ci a révélé que l'inhalation de particules de graphène pourrait causer une toxicité pulmonaire précoce chez les animaux. Cependant, on ne connaît pas encore le potentiel d'inhalation de ces particules par les masques chez les humains ni les risques pour la santé ... On ne connaît pas le risque pour la santé des humains selon l'âge.

Tant que le Ministère n'aura pas effectué une analyse scientifique approfondie et établi la sécurité et l'efficacité des masques contenant du graphène, il agira selon le principe de précaution : les retirer du marché tout en continuant à recueillir et à évaluer les données. (Avis de Santé Canada daté du 2 avril 2021, c'est nous qui soulignons)

Depuis la rédaction de cet article, Santé Canada a publié une MISE À JOUR datée du 13 juillet 2021 qui supprime et invalide essentiellement son précédent avis. Dans sa mise à jour, selon Santé Canada, les nanoparticules de graphène « ne sont pas libérées de ces masques en quantités susceptibles de causer des effets indésirables sur les poumons « .

Malgré les données et l'analyse scientifiques, Santé Canada ne considère pas le graphène comme « un risque pour la santé ».

Dossier clos. La restriction pro forma antérieure sur le graphène (une substance toxique si elle pénètre dans le corps) a maintenant été levée.

C'est ironique et contradictoire: Santé Canada reconnaît dans sa mise à jour qu'elle « n'a pas trouvé de preuves que le graphène de biomasse offre une protection antimicrobienne ou antivirale supplémentaire ».

Si le graphène **ne protège pas les Canadiens contre le virus**, à quoi peut bien servir la présence de nanoparticules de graphène dans le masque facial ?

Il semblerait qu'il y ait des « divisions » au sein de Santé Canada concernant les prétendus « effets positifs » des particules de graphène comme instrument de « protection antivirale ».

Qui a fait pression sur Santé Canada pour lever la restriction sur le graphène ?

Et pourquoi le graphène contenu dans les masques faciaux est-il vendu et distribué dans le monde entier?

Qui est à l'origine de cette décision ?

Pour lire l'avis de Santé Canada, cliquez ici

Michel Chossudovsky

Article original en anglais:



Face Masks Contain Graphene, A Poisonous Substance

Traduit par Maya pour Mondialisation

L'image présentée est d'Engin Akyurt, de Pixabay.com.

ANNEXE

Voir la mise à jour de Santé Canada ci-dessous (c'est nous qui soulignons) :

MISE À JOUR (13 juillet 2021): Santé Canada a déjà avisé la population canadienne de ne pas utiliser de masques contenant du graphène après que la possibilité que l'inhalation de particules de graphène entraîne des effets pulmonaires précoces (p. ex. signes précoces d'inflammation) chez les animaux ait été soulevée lors d'une évaluation préliminaire. Par mesure de précaution pendant que l'évaluation des risques se poursuivait, Santé Canada a indiqué à tous les importateurs et distributeurs connus de ces masques de retirer du marché quatre modèles de masques d'un fabricant, la Shandong Shengquan New Materials Co. Ltée.

Santé Canada a examiné la documentation scientifique connue, de même que des données fournies par la Shandong Shengquan New Materials Co. Ltée, à propos de la biomasse de graphène contenue dans ces quatre modèles de masques. Dans son examen, Santé Canada conclut que ces masques ne dégagent pas des quantités de particules de biomasse de graphène susceptibles d'entraîner des effets pulmonaires néfastes.

Santé Canada a aussi déterminé que le degré de filtration de ces masques est conforme à la norme de filtration indiquée sur l'étiquette. Le Ministère n'a pas trouvé d'élément probant montrant que la biomasse de graphène offre une protection antimicrobienne ou antivirale additionnelle.

Conséquemment, vu les données probantes montrant qu'il s'agit de produits sûrs et efficaces, Santé Canada **permet la reprise de la vente au Canada des quatre modèles de masques fabriqués par la Shandong Shengquan New Materials Co. Ltée** (voir les modèles énumérés ci-dessous).

Il s'agit des seuls masques contenant du graphène dont la vente est permise au Canada à l'heure actuelle. S'ils ont connaissance de la vente au Canada d'autres masques contenant du graphène, les consommateurs devraient envoyer un formulaire de plainte en ligne rempli à Santé Canada pour l'en informer.

Les entreprises qui souhaitent vendre des masques contenant du graphène doivent d'abord présenter à Santé Canada des éléments probants montrant que leurs modèles sont sûrs et efficaces, car les risques d'utilisation de masques contenant du graphène peuvent varier selon la conception du masque.

Note aux lecteurs : Veuillez cliquer sur les boutons de partage ci-dessus ou ci-dessous. Suivez-nous sur Instagram, @crg_globalresearch. Faites suivre cet article à vos listes de courriels. Faites un crosspost sur votre site de blog, vos forums internet, etc.

Tous les articles de Mondialisation.ca et de Global Research sont désormais accessibles en 27 langues en activant le menu de traduction du site Internet dans la bannière supérieure de notre page d'accueil (version ordinateur de bureau).

2 sur 3 18/07/2021 à 17:07

Avis de non-responsabilité: Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou

Copyright © Prof Michel Chossudovsky, Mondialisation.ca, 2021

3 sur 3 18/07/2021 à 17:07